CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

IR-03(03)

Amélioration continue

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

IR

Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-03(03) — Amélioration continue (PbMM)

Énoncés :

Employer des données qualitatives et quantitatives tirées des essais pour :
a. déterminer l'efficacité des processus d'intervention en cas d'incident
b. améliorer de façon continue les processus d'intervention en cas d'incident
c. fournir des mesures et des paramètres d'intervention en cas d'incident incident qui sont conformes, pertinents et dans un format reproductible
d. cerner les tendances pour faciliter l'identification de modèles sous-jacents en ce qui a trait aux pratiques de traitement des renseignements pour ainsi éviter que ne surviennent d'autres atteintes à la vie privée

Responsable : Aucun

Discussion :

Pour permettre aux activités d'intervention en cas d'incident de fonctionner comme prévu, les organisations peuvent faire appel à des paramètres et à des critères d'évaluation pour évaluer les programmes d'intervention en cas d'incident dans le cadre des efforts visant à continuellement améliorer le rendement des interventions. Ces efforts facilitent l'amélioration de l'efficacité des interventions en cas d'incident et diminuent les répercussions de l'incident.